



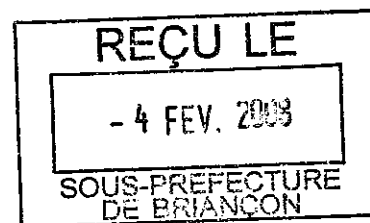
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

29 janvier 2008

Le 29 janvier 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 janvier 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 2
Nombre de Votes : 33



M. Robert de CAUMONT est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN - Mme Monique OLLAGNIER - M. Philippe MAFFEO
Mme Michèle SKRIPNIKOFF (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Nicole JULLIEN) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Monique ESTACHY) M. Rachid DJEFFAL (représentant M. Pierre HENG) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT.

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Max DABOURDY.

Commune de La Salle les Alpes : M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE. M. Marc FORNESI (représentant Mme Marie-Claire LIEGE)

Commune de Névalche : M. Jean Louis CHEVALIER

Commune de Puy St André : M. Maxime BARNEOUD ROUSSET – M. Jean Robert BARNEOUD ROUSSET (représentant M. Denis HEDE).

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT – M. Joël VILLANI

Commune de Val des Prés : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – Mme Nicole MATHONNET

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Jacques LEOTHAUD (représentant M. Bernard COLOMBAN).

AVAIENT DONNE PROCURATION

M. Alain FARDELLA à Mme Edith FAURE-VINCENT.
M. Jean-Paul DURAND à M. Jean-Max DABOURDY.

DÉLIBÉRATION N°4 DU 29 JANVIER 2008

Rapporteur : M. le Président

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Convention de partenariat avec l'ADECOHD

Animation de la Maison des Saisonniers, Développement économique et coopération transfrontalière.

Vu la loi n° 99- 586 du 12 juillet 1999,

Vu les dispositions de l'article L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2003 – 321 – 15 en date du 17 novembre 2003 et n° 2004 – 121 – 12 en date du 30 avril 2004 portant notamment extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais à :

- la promotion, la coordination et la gestion des actions de développement économique d'intérêt communautaire, à travers, notamment le soutien aux activités existantes et participation à tout organisme concourant au développement économique du Briançonnais que la Communauté de Communes déciderait de soutenir, (*Plate Forme d'Initiatives Locales, ADECOHD ...*)
- la gestion de la Maison des Saisonniers du Briançonnais,
- Le développement de la coopération transfrontalière,

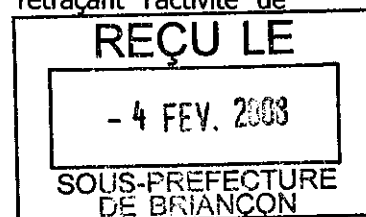
Considérant les missions de l'ADECOHD, attachée notamment à la création d'entreprises, à l'insertion professionnelle et au développement local ainsi qu'à la promotion de la politique européenne de la Montagne,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais, de s'appuyer sur les forces vives de son périmètre afin de conduire son projet communautaire de développement du Briançonnais,

Considérant à cet effet, la nécessité d'établir une convention unique retraçant l'activité de l'Association au service de la Collectivité pour cette année 2008,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 janvier 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, (M. Robert de CAUMONT ayant quitté la salle)



■ Approuve la convention de partenariat annexée à la présente, portant accompagnement des projets communautaires pour ce qui concerne :

- Le développement économique,
- La saisonnalité et la pluriactivité,
- Les projets transfrontaliers

en contrepartie d'une rémunération de 50 000 € au titre de l'année 2008.

■ Autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir sur ces bases, entre l'ADECOHD et la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU

31 JAN. 2008

Date dépôt S.P. :

Date affichage : - 6 FEV. 2008